



## LES ÉCHOS DU CE

OCTOBRE 2016

**Présents pour la CGT :** Gaëlle ARZUR (Brest), Karine CEVAER (Rennes), Vincent FLOUR (Vanves), Catherine GAUBERTI (Caen), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Nathanaël LEMAIRE (Tours), Sylvain TOCCO (Rouen), Thomas RAOULT (Filière Rennes).

**Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

### ✓ L'ÉTONNANT MUTISME DE LA DIRECTION

---

Ouvrant le point de début de CE sur la « marche générale de l'établissement », le Président – par ailleurs directeur du Pôle – n'avait « rien à signaler » pour ce mois-ci. Lui qui habituellement nous abreuve du moindre détail de ses déplacements dans les antennes du Pôle, où, à l'en croire, il rencontre des salariés heureux, là étrangement, c'est la page blanche.

Peut-être, justement, parce que ces derniers temps, il a plutôt dû faire face à des salariés mécontents qui expriment leur souffrance.

A Vanves, 3 mois et demi après l'incendie, les salariés n'en peuvent plus de leurs conditions de travail en mode dégradé. Depuis deux mois, ils ont regagné les locaux de Vanves, mais fabriquent péniblement un journal sans serveurs partagés, sans MonaLisa et le « browsing », sans accès aux archives, avec un car-régie hors d'âge, alors qu'il manque véhicules de reportage, caméras et accessoires et que par ailleurs 9 postes sont vacants, suite notamment au départ de salariés à franceinfo. Bref une superposition de difficultés qui appellent plus que le silence du Président ou des réponses du genre : « je ne pense pas qu'on puisse dire que les gens sont en danger ».

Dans les Pays de la Loire, les salariés, lassés de ne pas être entendus par une direction qui a jusqu'ici choisi de traiter les problèmes en les ignorant, se sont massivement mobilisés par la grève et par des courriers au plus haut niveau de l'entreprise, pour dénoncer leurs conditions de travail : postes vacants non comblés, absences non remplacées, gestion managériale autoritaire et erratique, etc.

La direction du Pôle n'a semble-t-il pas pris la pleine mesure de l'état du collectif de

travail. Certes, le directeur reconnaît une « crise de confiance entre l'encadrement et les équipes » et annonce des réunions hebdomadaires avec des comptes rendus écrits et de la communication, et un planning bouclé le jeudi soir pour anticiper. A ce prix-là, selon lui, « les conditions de la confiance sont établies ». Ah oui ? Et sur la charge de travail ? La direction n'entend pas changer de politique sur les remplacements des absences – « quand tout le monde est planifié, il n'est pas nécessaire de remplacer une maladie. » – tout juste annonce-t-elle le comblement d'un poste de rédacteur et d'un poste de monteur.

Il y a beaucoup à dire également sur l'attitude du management, suite aux dégradations commises contre une voiture de reportage sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Là encore le Président est – usons de la litote – peu prolix. Il n'est pas vraiment capable de dire si l'entreprise a porté plainte. L'équipe n'a en tout cas pas reçu de soutien psychologique, il a fallu que les membres du CHSCT incitent la direction à le proposer. Pire, l'encadrement rejette sur les équipes journalistiques et techniques sur place la responsabilité, alors même qu'il ne leur a pas transmis les instructions de stationnement délivrées par les organisateurs. Ce même encadrement qui n'a pas pris en compte les préconisations du document unique du CHSCT et de la DSQVT (Direction de la santé et de la qualité de vie au travail) : véhicule banalisé, kit de protection, moyens de transmission légers type 4G, plutôt qu'un DSNG.

Le CHSCT des Pays de la Loire a ouvert une enquête sur le sujet.

En CE, les élus exaspérés par l'attitude désinvolte et un rien provocatrice du Président, ont adopté une motion. → [Voir ici](#)

### ✓ **POURSUITE DE L'INFORMATION SUR LA REFORME DE FRANCE 3**

---

De nouveau le triumvirat Letranchant-Godard-Montels est venu répondre – ou pas – aux questions des élus sur le projet de réorganisation du réseau régional de France 3.

Le projet doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, le CE sera consulté le 6 décembre et malgré cela, nous n'avons toujours pas les matrices de transfert des postes entre la l'organisation actuelle et l'organisation future. Et pour cause, la direction entend se livrer à un grand jeu de chaises musicales, en fonction des candidats qui seront retenus et de leur éventuelle volonté de mobilité géographique, une fois la consultation passée. Autant dire que l'essentiel des conséquences du projet ne sera appréciable qu'une fois l'avis rendu et les élus ne pourront donc pas correctement se prononcer sur les conséquences humaines au plus près du terrain.

Ce qui est complètement absent du projet actuel, ce sont les mesures d'accompagnement des différents salariés impactés. Bien sûr, ceux qui postulent sur les nouvelles fonctions créées (directeur régional, délégué à l'antenne et aux programmes, délégué au numérique, délégué à la communication, « web info »), mais aussi ceux qui

seront touchés par la réforme sans que leur situation soit jamais énoncée (assistantes du Pôle notamment).

Que dire encore des conséquences immobilières, particulièrement dans les petites stations comme Orléans et Nantes qui vont voir se multiplier les postes de cadres ? Où va-t-on les mettre ? La direction reconnaît que c'est « un vrai sujet », mais elle se contente d'un « on y travaille », tout en minimisant l'impact financier des réaménagements de locaux.

Cette séance aura au moins permis d'en savoir un peu plus sur la réorganisation des services financiers. De toute évidence, le directeur financier du pôle sera le futur « super-directeur financier » qui chapeautera les responsables financiers des futures régions de l'ex-Pôle Nord-Ouest.

Actuellement, les services financiers sont concentrés sur 3 antennes : Rennes, Vanves et Rouen. Ils comptent 5 contrôleurs de gestion. Ce sont eux qui sont pressentis pour prendre les fonctions de direction, sauf s'ils ne veulent pas devenir financiers. Les postes seront mis en comité mobilité, mais il va y avoir une période transitoire (au moins un trimestre) pendant laquelle les fonctions seront exercées à partir des 3 implantations actuelles. Le « super-directeur » aura un rôle de tuteur ; il sera chargé d'assurer la montée en compétence des futurs responsables financiers. A terme, ces derniers auront à gérer des budgets de 15 à 20 M€ (actuellement le budget du Pôle tourne autour de 100 M€).

Concernant la construction budgétaire des futures régions, les réponses sont pour l'instant assez floues. On comprend grosso-modo qu'il va y avoir une répartition de l'actuel budget polaire en fonction des effectifs, des dépenses de cash liées aux achats extérieurs, du droit de tirage sur la filière, des actuelles recettes publicitaires, etc. Mais en fait, ce que laisse entendre Olivier Montels, le directeur de l'antenne et des programmes régionaux de France 3, c'est qu'on va faire un budget un peu théorique en début d'année et qu'ensuite, en fonction des projets des nouvelles directions, le budget 2017 fera l'objet d'une « reprévision » à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Ce qui veut dire que certaines petites antennes pourraient voir leurs budgets réévalués pour septembre et certaines, plus grosses, devoir se serrer la ceinture en milieu d'année. Pas facile à gérer...

La direction de l'antenne et des programmes régionaux dispose quant à elle d'un budget pour financer certaines opérations spéciales. Actuellement, pour le pôle Nord-Ouest, ce budget oscille entre 500 et 700 000 € chaque année.

Enfin, dans la dernière copie du projet, un certain nombre d'intitulés de postes a évolué. Le régulateur d'activité devient ainsi le directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle. Les actuels responsables IMG-HSE (Immobilier et moyens généraux – hygiène, sécurité, environnement) deviennent délégués à la coordination

IMG-HSE. Enfin le futur adjoint numérique au rédacteur en chef s'appellera le « web info ».

→ **Voir ici** le document de la direction.

## ✓ **ETAT DU DEPLOIEMENT D'I-MEDIA DANS LE PÔLE**

---

Philippe Imart, le chef du projet I-Média pour France 3 est venu faire le point sur les déploiements dans le Pôle.

A la date du CE, 3 stations du Pôle sont déjà équipées : Rennes depuis 2015, Orléans depuis le 24 mai et Nantes depuis le 7 juin.

Rouen doit suivre le 26 octobre. Caen doit basculer le 7 février 2017, suivi plus tard en 2017 de Vanves, bien que le projet soit dépendant du calendrier de reconstruction technique de la station.

Au niveau national, l'ensemble des stations aura été déployé fin 2017, selon M. Imart. 17 antennes auront déjà été déployées à la fin 2016.

La phase suivante sera le déploiement dans les locales. Elle est prévue pour la fin 2017. Le sujet fait polémique car l'outil est prévu pour un fonctionnement calqué sur les structures les plus petites, avec 2 monteurs qui mixent.

Le Pôle Nord-Ouest compte la plus grosse locale de France, « Iroise » à Brest, où l'on trouve 3 monteurs et un OPS qui assure le mixage. Questionné, le Président répond : « le schéma standard d'une locale, c'est sans OPS ». Une petite phrase qui risque de mettre le feu et qui justifie, une fois de plus, les craintes d'alignement par le bas, régulièrement exprimées par les salariés et leurs élus.

Pour les monteurs également, cette évolution aura un autre désagrément : la disparition du moniteur de retour vidéo. Il seront uniquement équipés de deux écrans informatiques, ce qui entraîne semble-t-il des possibilités « d'inversions de trames ».

Quant au passage d'I-Média à la HD, il n'est pas annoncé avant la fin 2017. Selon Philippe Imart, seule la brique « Pipeline » devra être modifiée pour cette évolution.

## ✓ **PLAN DE DEPLACEMENTS D'ENTREPRISE**

---

A l'heure qu'il est, seules deux antennes du Pôle ont mis en place un plan de déplacements d'entreprise (PDE), à la demande des délégués du personnel : Nantes et Rouen.

Cette disposition, rendue possible par la loi SRU de décembre 2000, incite les collectivités organisatrices des transports urbains à favoriser la mise en place de ces plans par les entreprises. Les PDE seront obligatoires à partir de 2018.

Dans la pratique, cela se traduit par des tarifs réduits, accessibles aux salariés à partir du moment où leur entreprise a mis en place un PDE.

A Rouen, France 3 a signé une convention pour 5 ans. Elle s'est accompagnée de la mise en place de « racks » à vélos, d'information sur les sites de covoiturage et d'incitations à prendre les transports en communs (abonnements à -20% proposés par la collectivité, eux-mêmes subventionnés à 50% par l'entreprise).

Nantes bénéficie du même type d'accord. En outre la métropole propose des aides pour l'achat d'un vélo électrique (jusqu'à 300 € dans la limite de 25% du prix du vélo neuf). Elle incite en outre les entreprises à construire des parkings à vélo, grâce à des subventions (4000 € si France 3 réalise les travaux avant février prochain).

Enfin, selon la direction, un groupe de travail a été mis en place au niveau de France Télévisions pour étudier la possibilité d'une indemnité kilométrique pour ceux qui viennent au travail à vélo.

## ✓ LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION SUR 3 ANS

---

Les orientations de la formation pour les 3 ans à venir reprennent les grandes lignes du plan stratégique de France Télévisions :

- Impulser un élan créatif par l'innovation éditoriale, l'invention de nouveaux formats et le développement numérique
- Proposer une offre d'information et de programmes partout, pour tous, tout le temps
- Etre une entreprise rassemblée et qui (se) fait confiance.

On y parle notamment accompagnement du virage numérique et de la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences).

Le président de la commission emploi-formation a lu son rapport. → **Voir ici**.

Les élus ont pris acte de ces orientations tout en émettant des réserves liées au fait que l'on n'a pas de visibilité financière sur la période ; les budgets sont annuels.

## ✓ BILAN DE L'EMPLOI AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

---

En un an, de juin à juin, l'effectif permanent du Pôle a baissé de 11 ETP. Au total, en

comptant les non permanents, l'effectif moyen est passé de 908 à 893 ETP, soit une baisse de 15,2 ETP.

A la fin du mois de septembre, on comptait 26 postes vacants dans le Pôle. 10 d'entre eux sont liés au départ de salariés à franceinfo (7 pour la seule station de Vanves). 15 postes sont affichés à la consultation et 11 en cours de validation suite aux COCA.

Voir ici le compte-rendu de la commission emploi-formation. → **Voir ici**

✓ **A VENIR**

---

➔ **Prochain CE** : 16 novembre.



## Motion

Les élus s'étonnent du silence du président en CE du pôle Nord-Ouest, lors du point sur la marche générale de l'établissement.

Manifestement, si les représentants du personnel ne l'avaient pas interrogé sur la situation à Vanves et dans les Pays de la Loire, il n'aurait pas jugé utile d'évoquer ces sujets pourtant préoccupants.

Faut-il comprendre que la direction ne juge pas sérieuses ces situations de crise ?

Pourtant à Vanves, des salariés et leur encadrement se démènent depuis deux mois pour assurer l'antenne dans des conditions difficiles, sans les moyens adéquats et sans savoir quand et comment la situation pourra revenir à la normale. Le président ne semble pas pleinement au courant des différents développements du dossier et minimise l'impact sur les salariés. Pour lui, on n'est « quand même pas dans une situation de danger ».

A Nantes, face à l'inertie du Pôle devant leurs difficultés permanentes, l'ensemble des salariés de la station a été contraint de déposer un préavis de grève et d'alerter le plus haut niveau de l'entreprise pour que la direction commence à s'intéresser à leurs difficultés. Mais là non plus, le président ne juge pas nécessaire de l'évoquer devant le comité d'établissement.

Le week-end dernier, un véhicule de reportage a été saccagé lors de la manifestation de défense de la ZAD de NDDL. L'équipe a été choquée, la logique voudrait que la direction lui apporte son soutien, qu'elle porte plainte ; là encore silence radio lors du CE et réponses évasives.

Pire, sur ces sujets le président met en cause l'expression syndicale.

A l'heure où France Télévisions organise des grands raouts sur la prévention des risques psychosociaux, ce décalage flagrant est inquiétant.

**Adopté à l'unanimité**  
**CGT, CFDT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Rennes, le 14 octobre 2016

**francetélévisions**

**CE pôle Nord-Ouest du 14 octobre 2016**

**INFORMATION**

**En vue d'une consultation sur le projet d'évolution de l'organisation  
du réseau régional de France 3**



## **PREAMBULE**

Le projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3 a été présenté au Comité central d'entreprise (CCE) des 15 et 16 juin 2016. Il a également fait l'objet d'un IC-CHSCT le 7 juillet 2016 et d'un CCE extraordinaire le 12 juillet 2016.

Un accord de méthode a par ailleurs été signé le 11 juillet 2016 par les organisations syndicales CGT et FO et un avenant à celui-ci a également été signé par ces mêmes organisations syndicales le 6 octobre 2016.

Cet accord de méthode prévoit notamment la consultation des comités d'établissement des quatre pôles du réseau régional.

**Dans ce cadre, des points d'information en vue d'une consultation sont inscrits à l'ordre du jour des séances ordinaires des comités d'établissement des différents pôles.**

**Ces points sont traités en présence du Directeur délégué de France 3 en charge du réseau régional, du Directeur de l'antenne et des programmes du réseau régional de France 3 et du Directeur des ressources humaines de France 3.**

**S'agissant du pôle Nord-Ouest, outre une première information lors du comité d'établissement du 24 juin 2016, ce point a également fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des comités d'établissement des 31 août et 21 septembre 2016.**

**Il est par ailleurs précisé que ce point a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des réunions du Comité central d'entreprise du 16 juin 2016 (1<sup>ère</sup> réunion), du 12 juillet 2016 (séance extraordinaire) et des 28 et 29 septembre 2016.**

**Au cours de ces différentes réunions, les élus ont fait état de demandes de précisions quant au fonctionnement de certains secteurs dans la future organisation. Plus généralement ce questionnement porte sur l'autonomie des futures directions régionales versus certaines directions centrales. Sur ce point, un nombre important de précisions a été apporté dans le document remis aux élus du CCE en vue de la réunion du 12 juillet.**

**Le présent document a pour objectif d'apporter aux élus les compléments d'information utiles, en complément des documents remis à l'occasion des précédentes réunions tant du CCE que des CE et des explications fournies lors de ces réunions.**

## I - LES RELATIONS ENTRE LES FUTURES DIRECTIONS REGIONALES ET LA DIRECTION DE L'ANTENNE ET DES PROGRAMMES DU RESEAU REGIONAL FRANCE 3

Lors de la réunion du CCE du 29 septembre dernier, la directrice exécutive de France 3 a rappelé que France 3 est bien une chaîne nationale à vocation régionale.

En ce sens, dans la réorganisation, les champs d'autonomie en matière de programmes vont progresser pour les 13 régions de France 3.

### → Les futures Directions régionales

D'une manière générale, et c'est fondamental, l'ensemble des choix concernant un territoire régional seront faits au sein du territoire et d'une direction régionale. Les choix locaux étaient jusque-là défendus par les Délégués régionaux des antennes de proximité et arbitrés au niveau polaire. En janvier 2017, chaque région décidera pour elle-même.

#### 1. Gérer son propre budget

Jusqu'à présent les pôles allouaient des budgets aux antennes et arbitraient les demandes des délégués régionaux avec l'interface des Coordinateurs éditoriaux et des Régulateurs d'activité. A partir de janvier 2017 chaque directeur régional aura son budget propre et pratiquera au quotidien ses arbitrages (plus de magazines ou moins de documentaires, plus de PAE ou moins de grands formats, plus de rediffusions pour produire de nouveaux programmes, etc....) dans la ligne éditoriale de la chaîne.

#### 2. Gérer son éditorial documentaire en direct

Jusqu'à présent, le choix des documentaires était validé dans des commissions polaires, parfois même par un système de vote de l'ensemble des Délégués régionaux d'un pôle. En janvier 2017, le choix documentaire résultera de la volonté commune d'un Délégué antenne programmes et du Directeur régional, sur des critères strictement régionaux. Un point régulier « audience » sera réalisé sur les Documentaires, comme sur les magazines et l'ensemble des contenus en lien avec la Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3.

#### 3. Gérer son offre magazine en direct

Dans la mesure où chaque Direction régionale gère son propre budget, elle pourra mettre en chantier, en cohérence avec les lignes éditoriales de la chaîne (découverte, cuisine, société, culture) ses propres magazines. Ce choix résultera de l'arbitrage unique des Directions régionales. Les directions régionales seront également garantes de l'audience des magazines produits sur leurs antennes.

#### 4. Gérer ses PAE

Les choix de faire plus ou moins de PAE, sur des zones de grande proximité ou à l'échelle régionale, voire sur plusieurs régions, seront le fait des Délégués antenne et programmes et des Directeurs régionaux. Jusqu'à présent les périmètres des PAE dépassaient très rarement les frontières des pôles. A partir de janvier 2017, la circulation des projets sera plus fluide, interrégionale, ou hyper locale si nécessaire. Les PAE seront façonnées "sur mesure".

## 5. Accès au Prime Time

Une proposition d'accès au Prime Time sera décidée et proposée par les Directions régionales. Il ne sera pas obligatoire. Il nécessitera un arbitrage de l'antenne nationale pour libérer une case, mais la forme et le fond seront librement choisis par les Directions régionales. Un conseil et un soutien "prime" sera proposé systématiquement par la Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3.

### → La Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3

1. La Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3 décline dans le réseau la ligne éditoriale de France 3, définie avec la direction de la chaîne. Le "langage télévisuel" de la marque France 3 est évidemment défini par la Direction de la chaîne. La Direction actuelle de France 3 a, dès son arrivée, affiché une ambition régionale claire (les régions présentes dans les programmes nationaux, et les contenus régionaux - info et programmes - renforcés).

Dans cet esprit, une fois les lignes définies (découverte le samedi et dimanche 12h55, politique le dimanche matin, documentaires société le lundi soir...), les futures directions régionales y déclineront leurs programmes propres (maintien de l'existant ou création nouvelles émissions).

2. Le rôle de la Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3 est "support". Soutien éditorial et "technique" quand nécessaire (précisions sur les carrefours d'audiences, échange de bonnes pratiques, visionnages collectifs des programmes des antennes).

La Direction de l'antenne et des programmes régionaux de France 3 participe aussi au financement (complément de budget) de certains programmes ambitieux et "hors normes" des antennes. Elle gère au quotidien les liens avec les unités de programmes de l'antenne nationale, pour faire mieux circuler l'information entre le national et les régions, voire harmoniser des contenus (soirées documentaires thématiques par exemple). Elle centralise et défend les intérêts des antennes régionales dans la revendication de cases de décrochages.

Elle propose des opérations de réseau qui fédèrent l'ensemble des antennes régionales et illustrent la puissance du réseau quand il parle d'une voix, et lui donne ponctuellement une visibilité médiatique supplémentaire. Elle observe les audiences des programmes et échange avec les antennes sur leurs performances. Elle peut aussi organiser des visionnages critiques et proposer des solutions en cas de questionnements des antennes régionales. Elle n'est en aucun cas garante de l'audience de chaque région, mais est d'une certaine manière comptable de l'audience moyenne des programmes régionaux auprès de la Direction de la chaîne.

En résumé son rôle est donc d'accompagner, de coordonner, financer le cas échéant les programmes régionaux et de mettre en œuvre des Programmes de réseau plusieurs fois par an.

## II – LES RELATIONS ENTRE LES REGULATEURS D'ACTIVITE ET LES FUTURES DIRECTIONS REGIONALES

Préalable : Au regard de l'évolution du rôle et des missions des actuels Directeurs délégués à la régulation d'activité dans le cadre de ce projet d'organisation, il a été décidé de faire évoluer leur titre qui devient : **Directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle**

Quid de l'arbitrage pour le prêt de ressources d'une direction à une autre ?

Quelle coopération en amont des quatre régulateurs visant à éviter un arbitrage central ?

Un exemple : « Préparation du Vendée Globe »

Le processus de la mise en œuvre d'une opération telle que le « Vendée Globe » se fera de la manière suivante :

- Elaboration du projet éditorial (Rédacteur en chef ou Délégué antenne programmes)
- Validation par le Directeur régional de l'intention éditoriale dans sa version « projet »
- **Le Directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle** élabore avec l'administrateur d'antenne concerné la fiche d'impact
- A ce niveau d'étude, le recours à la filière (cas spécifique évoqué) peut être proposé par le Directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle

Lors de la réunion hebdomadaire de planification des ressources, le projet sera présenté à l'ensemble des antennes du Nord-Ouest (le périmètre géographique du Directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle restera à l'identique de l'actuel).

Les besoins en moyens seront exposés et les antennes (plus particulièrement les Organismes et les Chefs de centre) proposeront leurs capacités à répondre à ces besoins.

### 1. Les antennes du Nord-Ouest savent répondre :

- La collaboration avec les autres Directeurs délégués aux moyens et à la performance opérationnelle ne sera pas nécessaire.

### 2. Les antennes du Nord-Ouest ne savent pas répondre :

- Le besoin remonte au niveau de la Direction du réseau et plus particulièrement auprès du Directeur de la coordination et de la performance opérationnelle.  
Dans ce cas, la mise à contribution des trois autres **directeurs délégués aux moyens et à la performance opérationnelle** sera nécessaire.

A l'issue de cette mise à contribution et si aucune solution n'est proposée, le **Directeur délégué aux moyens et à la performance opérationnelle** pourra solliciter un arbitrage du Directeur délégué de France 3 en charge du réseau régional.

### III - LES RELATIONS ENTRE LES RESPONSABLES IMG-HSE ET LES FUTURES DIRECTIONS REGIONALES

Préalable : Au regard de l'évolution du rôle et des missions des actuels Responsables IMG-HSE dans le cadre de ce projet d'organisation, il a été décidé de faire évoluer leur titre qui devient : **Délégués à la coordination IMG-HSE**

Les **Délégués à la coordination IMG-HSE** seront rattachés à la direction du réseau au travers de la Direction de la coordination et de la performance opérationnelle. Ils garderont un lien fonctionnel fort avec la direction centrale IMG.

Ils seront les animateurs des correspondants IMG-HSE présents dans les antennes. Sur ce point il est important de préciser que les structures en la matière ne sont pas homogènes sur l'ensemble du réseau. Certaines antennes sont en effet dotées de Responsables IMG-HSE à part entière, pour d'autres antennes, ces missions sont assurées par un cadre technique voire un adjoint de chef de centre. Au regard de l'évolution de l'organisation, il est visé une homogénéisation des structures avec l'instauration de Responsables IMG-HSE au sein de chaque antenne du réseau régional. Ces correspondants assureront la mission d'APS.

Les **Délégués à la coordination IMG-HSE** seront auprès des directeurs régionaux, les garants du respect des règles d'achats, des règles de sécurité et de sûreté, de la bonne tenue des budgets alloués, de la bonne réalisation des DU (document unique) et des PAPRIACT (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail), de la bonne cohérence de l'établissement des contrats (ménage, maintenance, locations...).

Les **Délégués à la coordination IMG-HSE** apporteront aux directeurs régionaux les éléments nécessaires aux prises de décisions.

Ils assureront une cohérence entre les différentes régions sur les gestions de parc (téléphonie, voitures...).

Ils travailleront en lien très étroit avec les responsables et directeurs financiers.

#### IV – LES RELATIONS ENTRE LA DIRECTION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE ET LES FUTURES DIRECTIONS REGIONALES

##### → La Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3

Depuis sa mise en place la Direction déléguée en charge du réseau régional France 3 a clairement affiché son ambition de donner un nouvel élan aux offres numériques régionales. S'adapter aux usages, rechercher l'interaction avec nos publics, investir les différentes chaînes et plateformes de partage... En clair aller rencontrer les internautes là où ils se trouvent et s'adresser à eux avec les codes de chaque média.

La Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3 en ce domaine définit la ligne éditoriale à partir des axes fixés par FTV. A la suite, les Directions régionales déclinent le projet en fonction de leurs singularités régionales et locales. Et cela qu'il s'agisse de programme ou d'information et de péri-information.

C'est aussi en étroite relation que les Délégués numériques régionaux travaillent avec la Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3 pour veiller à suivre les évolutions des usages et des formats et ou des nouvelles applications à investir.

L'harmonisation des fonctionnements en mode projet est un moyen de fédérer les énergies pour éviter les déperditions. Les échanges de pratiques et de compétences partagées en lieu et place de directives descendantes. Mise en place depuis quelques mois, la démarche sera privilégiée plus encore à l'avenir : à 13 régions plutôt qu'à 24, le travail n'en sera d'ailleurs que simplifié.

La Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3 agit aussi en termes de support de transfert de connaissance en établissant les axes de formations mais aussi en développant les démarches de coaching initiées depuis quelques mois. Un coaching personnalisé qui répond aux besoins de chaque antenne en fonction du contexte et des réponses singulières à apporter.

Cette direction est informée des opérations spéciales (pure web ou tous écrans). Elle est un support éditorial de conseil et cherche ponctuellement des ressources éventuelles. Elle centralise et identifie également les opérations régionales qui ont un retentissement plus large pour proposer des opérations inter-régionales et nationales. Elle aide à construire le pendant numérique des opérations de réseaux TV.

La Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3 est enfin la pierre angulaire de valorisation des productions régionales sur nos chaînes (TV, sites, plateformes de partage). Elle est en capacité de définir des formats « tête de réseau » (web doc à thématiques régionales) ou des partenariats déclinables en région.

Le support technique ou marketing est assuré par FTVEN. Les demandes sont affinées au quotidien et il est établi avec eux, le cas échéant, à la fois un cahier des charges, un calendrier opérationnel, et un développement technique éventuel. Dans le même ordre d'idée, cette direction travaille évidemment en lien étroit avec la DCER qui est son intermédiaire avec les services techniques et informatiques du groupe

## → Le Délégué numérique

Le Délégué numérique est responsable de l'ensemble des offres digitales de la région dans laquelle il opère. Il agit dans le respect des axes établis par FTV et le cadre défini pour la marque France 3 régions par la Direction de la stratégie numérique du réseau régional France 3.

Depuis sa constitution, la Direction de la Stratégie numérique régionale développe l'accompagnement de chaque région dans l'affirmation de ses singularités territoriales conformes à son identité. Dans cet esprit, le Délégué numérique développe et accompagne la mise en œuvre de la ligne éditoriale de France 3 pour les contenus numériques dont il a la charge sur tous les écrans, en lien étroit avec le Délégué antenne programmes et le(s) rédacteur(s) en chef.

Pour le site et les différentes chaînes ou plateformes de partage de la marque régionale, le Délégué numérique est en capacité éditoriale d'assurer la coordination de la production numérique des antennes de sa région et d'arbitrer les « Mises En avant ». Même si les pages d'accueil ne représentent que 10% de notre trafic elles symbolisent notre découpage territorial d'antenne comme d'information. De la même manière le Délégué numérique est responsable de l'organisation des pages, leur indexation et l'arborescence ad hoc.

Aller porter et renforcer notre marque sur les médias où se trouvent les publics, c'est aussi veiller à conduire les antennes vers de nouvelles écritures. Spécialiste dans son domaine, le Délégué numérique est en pointe avec ses alter égo dans le réseau et la direction de la stratégie numérique, tout comme FTVEN, sur la prospective et les fonctionnements émergents.

Pour coller aux plus près aux évolutions permanentes des attentes des internautes, il apporte son savoir-faire dans l'équipe de direction régionale en concertation avec la Rédaction en chef concernant les moyens d'intégrer ces nouveautés dans les antennes, y compris sur les produits d'information ou thématiques connexes.

De manière pragmatique, sur toutes les chaînes et offres régionales des antennes dont il a la charge (Facebook/instagram, sites, tv, Youtube, etc), le Délégué numérique veille à :

- la présence et la qualité des contenus numériques (intégration des thèmes et codes de chaque support, nouveaux formats,...)
- à la valeur-ajoutée strictement digitale des produits d'information, péri-information et de programmes

Avec la Rédaction en Chef, pour la partie numérique, son rôle est aussi de veiller au respect des règles déontologiques et légales des publications en tenant compte des singularités du digital.

La recherche de la conversation avec nos publics, et de son pendant, l'accroissement de l'interactivité dans nos produits sur tous les écrans est également un objectif partagé avec le Rédacteur en chef et son représentant le web info.

En termes de fonctionnement, le Délégué numérique avec le web info propose et accompagne :

- des opérations spéciales « pure web »
- les versants numériques des PAE régionales

La singularité de cette matière nécessite de rester en contact avec les fonctionnements en cours et de produire différents contenus et blogs.

- des produits froids en anticipation pour les opérations événementielles d'info et/ou de programmes
- des produits et contenus d'actualité, au service de l'information, avec une valeur-ajoutée du fait de son expertise.

Avec le concours du Rédacteur en chef et du web info il favorise le passage des ressources des stations au pluri-media.

#### → Le Web info

Dans la nouvelle organisation, le web info se trouve sous la responsabilité du rédacteur en chef. Il est spécialiste sur le numérique au sein de la Rédaction en chef. Il pilote et anime le traitement de l'information sur le site, et les différentes chaînes numériques et plateformes de partage.

L'objectif cible à terme est la convergence des media et des activités. Pour ce faire, il est nécessaire d'emmener l'ensemble des ressources des rédactions en commençant par la ligne hiérarchique. Pour autant il est sans doute prématuré de définir de manière figée un mode opératoire unique pour les prochains mois. En intégrant le staff de la rédaction en chef, les web info, pourront, à terme, remplacer les rédacteurs en chef et adjoints sur les éditions JT. De la même manière, les actuels rédacteurs en chef et adjoints pourront, à terme, remplacer les web info en l'absence de ces derniers. Cette démarche implique accompagnement et formation de part et d'autre. Elle est à privilégier pour atteindre une mixité indispensable à l'atteinte de nos objectifs.

En relation avec le Délégué numérique, le web info contribue au développement des activités web quotidiennes et à l'alimentation sur tous les écrans. L'action s'inscrit évidemment dans le respect de la déclinaison fixée par le Délégué numérique pour la région et/ou l'antenne concernée.

Il accompagne sous l'impulsion de la Rédaction en Chef et du Délégué numérique, l'implication au quotidien de la rédaction dans la production de contenus numériques. Le web info coordonnera l'approvisionnement des plateformes.

C'est le web/info qui garantit la mise en place de l'évolution de l'offre ainsi que l'introduction des nouveaux formats. C'est à lui que revient l'exercice du contrôle éditorial par délégation, (véracité des contenus, de leur honnêteté et leur pluralisme). En cas d'absence, et en accord avec la rédaction en chef, un contrôle sera réalisé par un autre rédacteur en chef adjoint.

#### → L'Editeur Web

Le rôle de l'Editeur Web a pris de plus en plus d'importance ces dernières années. Son implication, comme celle des autres spécialistes du digital, est amplifiée avec l'accroissement nécessaire de la visibilité de tous nos contenus et de nos contenus vidéos en particulier, chauds ou froids, d'information ou de programmes sur les plateformes de partage.

Dans l'organisation à venir, ses missions ne changent fondamentalement pas. Il réalise l'animation éditoriale et la valorisation (contenus de programmes et d'info-service, scénarisation, mise en ligne...) des offres de contenus auxquelles il participe sur les supports numériques à disposition des régions de France 3, dans le respect des objectifs stratégiques et de la politique éditoriale.

L'éditeur Web est placé sous la responsabilité hiérarchique du Délégué numérique. Il est amené à travailler au quotidien sur tous les produits réalisés pour le numérique, y compris bien sûr d'information avec le Web info avec lequel il aura un lien fonctionnel fort. Il est force de proposition auprès du Délégué numérique pour les contenus froids à préparer en amont, et/ou produits longs auxquels il/elle participe ou qu'il/elle réalise.



L'expérience du quotidien montre que c'est l'éditorial, le produit, qui impose naturellement les priorités et les urgences à satisfaire au service de nos antennes et de nos publics. Si toutefois un différend intervenait sur ces priorités, c'est le Délégué(e) numérique qui serait amené à arbitrer.

#### V – LA CONSTRUCTION DES BUDGETS DES FUTURES DIRECTIONS REGIONALES

Le projet de budget 2017 de France Télévisions est en cours d'élaboration. Les arbitrages de la Présidence devraient être connus à la mi-novembre, en vue d'une approbation par le Conseil d'administration prévu le 16 décembre.

Pour le Réseau régional, le projet de budget est construit sur la base de l'organisation actuelle, soit (4 pôles + Direction territoriale de Corse). La déclinaison des budgets des pôles en budgets des directions régionales ne pourra commencer qu'après communication des arbitrages concernant le réseau régional France 3.

#### En termes de calendrier :

- l'établissement des budgets des directions régionales (sur la base du budget définitif) se situe entre mi-Novembre et mi-Décembre 2016,
- la transmission de la notification budgétaire pour chaque Directeur régional interviendra début Février 2017, après envoi de la notification du budget 2017 à la direction exécutive de France 3 (entre le 15 et le 30 Janvier 2017).

L'objectif est donc bien de produire une notification budgétaire pour chaque Direction régionale qui comprendra les éléments suivants :

- Budget par nature (charges et recettes)
- Objectif ETP
- Droit de tirage Filière production (exprimé en budget et en volume)
- Budget en coût de grille (financier et volume horaire).

La réflexion est déjà engagée pour identifier les règles de ventilation des budgets ; celles-ci seront transparentes, en lien avec la réalité opérationnelle et pourront traduire, le cas échéant, les ambitions éditoriales des futures régions.

Si un recensement exhaustif des règles de partage des budgets n'est pas envisageable à ce stade, il est possible d'indiquer certaines pistes :

- Recettes publicité et parrainage : ventilation conforme au nouveau découpage des régions (action FTP),
- ETP rattachés à une antenne : répartition en conformité avec les fonctionnogrammes et sur la base de l'analyse de potentiel (grilles actuelles),
- ETP des directions de pôles (y compris coordination éditoriale) : les collaborateurs seront réaffectés dans les directions régionales ou la Direction déléguée en charge du réseau régional France 3 (régulateurs, IMG HSE) sur la base des fonctionnogrammes.

- Amortissements : les biens sont affectés par site et une simulation prévisionnelle permettra de calculer le niveau d'amortissements de chaque direction régionale,
- Frais de fonctionnement : les mécanismes de répartition des budgets seront adaptés suivant les natures budgétaires (sur la base d'un historique des années antérieures, à partir de l'analyse des contrats pour certaines charges fixes ; etc, ). Le cas échéant, la méthodologie devra intégrer des coûts futurs (exemple : projets immobiliers).
- Achats externes liés à la fabrication des émissions : le « cash » des émissions d'information et de magazines (Matinales, programmes du WE) est affecté aujourd'hui à l'antenne pilote ; les budgets concernant les PAE seront ventilés à partir du plan de charge prévisionnel ou feront l'objet d'un arbitrage de la direction du Réseau en cas d'opérations communes ; les enveloppes « documentaires » seront validées par la DAR ( Direction des antennes régionales), Dans le cas d'une émission « pôle » qui fait l'objet d'une modification de grille, un mécanisme de répartition du « cash » entre les directions régionales est à prévoir.
- Droit de tirage Filière production : les prévisions sont établies par émission (équipes légères et post-production).
- Charges refacturées (niveaux 2 &3) : déclinaison des règles de ventilation suivant la typologie des charges (nombre de postes informatiques pour la direction informatique, prorata ETP pour les fonctions support, répartition équivalente par direction régionale pour d'autres postes, ....).

En résumé, un grand nombre de règles de partage des budgets va découler de la situation opérationnelle (ETP, amortissements). Il faut rappeler que la masse salariale représente environ 70% du budget des pôles et préciser que les budgets de la plupart des centres budgétaires (centres techniques par exemple) ne connaîtront pas d'évolutions significatives. Pour les autres postes de coûts, la réflexion en cours va permettre de dégager des règles de ventilation transparentes, soumises à la validation de la direction du réseau et appliquées de façon transversale.

La finalité étant d'aboutir à la production de notifications budgétaires pour chaque Direction régionale en début d'année 2017, le calendrier suivant peut être communiqué à titre indicatif :

<b>Planning</b>	<b>Tâches</b>	<b>Responsabilités</b>
Pour la mi- Octobre 2016	Première itération budgets DR à partir des demandes budgétaires	Finance
15 Octobre-15 Novembre	Recensement exhaustif des règles de ventilation des budgets	Direction Réseau/Finance
Pour la mi- Novembre 2016	Arbitrages Budget 2017	Présidence
15 au 30 Novembre 2016	Mise en œuvre des arbitrages budgétaires	Direction du Réseau
Pour la mi-Décembre 2016	Validation des budgets par Direction régionale	Direction du Réseau
15 au 30 Janvier 2017	Réception Notification budgétaire Direction exécutive France 3	Présidence
Début Février 2017	Envoi notification budgétaire DR	Direction du Réseau

## **CE France 3 Nord-Ouest**

### **Compte-rendu de la commission emploi formation sur les orientations de la formation jusqu'en 2019**

Le document intitulé « orientations générales pour une politique de formation pluriannuelle » (2017-2019) réaffirme les missions essentielles de FTV en matière de formation.

On y trouve la volonté d'adapter l'entreprise aux défis du numérique avec en corollaire « générer des changements dans l'organisation de ses méthodes de travail et l'exercice de ses métiers ».

Techniciens, journalistes et administratifs feront l'objet d'un accompagnement sur l'adaptation au numérique.

Dans les moyens de formations la direction compte poursuivre le recours au FOR, au e-learning, aux classes virtuelles et présenteielle sur site extérieur et même des formules mixtes comme « droit à l'image » qui demandent un prérequis dispensé en e-learning avant d'accéder au présentiel.

On y retrouve aussi la mobilité professionnelle et pour la première fois la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Un document extrêmement généraliste pour tout FTV qui laisse une très grande marge de manœuvre à la négociation GPEC/Formation.

Cependant 3 axes de développement sont retenus pour la formation dans les 3 ans à venir.

- 1) impulser un nouvel élan créatif par l'innovation éditoriale, l'invention de nouveaux formats et le développement numérique.
- 2) proposer une offre d'information et de programme partout, pour tous, tout le temps
- 3) Être une entreprise rassemblée et qui se fait confiance

Vous noterez (p7) que « des cursus 2.0 sont à l'étude à destination des assistantes mais aussi des documentalistes dont l'activité a été fortement impactée par le numérique » en lien aussi avec l'arrivée de nouveaux logiciels type « mon kiosque ».

Si les intentions concernant la formation sont louables et pleine de bon sens, la commission tient à souligner que ce document laisse une très grande marge de manœuvre aux négociateurs en restant sur des principes généraux.

Enfin, à notre avis, l'obstacle essentiel pour un avis positif du CE PNO réside dans l'absence de prévision de financement de ces plans de formations jusqu'en 2019.

On voit bien que le budget formation fait l'objet d'un arbitrage annuel en fonction de la situation budgétaire de l'entreprise. Un aléa budgétaire incompatible avec un plan de formation pluriannuel. Pour mémoire, en 2015, le plan de formation FTV représentait 4,4 % de la masse salariale.

## **CE France 3 Nord-Ouest**

### **Rapport de la commission emploi formation sur le bilan de l'emploi à fin juin 2016**

Dans le cadre du bilan de l'emploi à mi-année (30 juin 2016) on comptabilise dans le PNO pour les personnels permanents présents un solde négatif sur 12 mois de -18.

La chaîne *Franceinfo*: totalise 10 départs dont un détachement pour le PNO et ces 9 postes vacants sont affichés pour appel à candidature.

Sur l'ensemble des postes vacants, au 30 septembre 2016, 15 sont en cours de consultation et 11 en cours de contractualisation ou en cours de validation suite au dernier COCA.

En ETP moyen annuel, l'effectif global est passé de 908,1 au 30/06/2015 à 892,9 un an après soit une diminution de -15,2 ETP, dont une diminution de 4 pour la Haute-Normandie.

C'est du côté de la filière de production que la diminution des effectifs est la plus élevée avec -6,4 et ensuite le pôle de gouvernance avec -3,8 ETP.

L'effectif permanent diminue de 11,1 ETP dans le Pôle Nord-Ouest, dont une baisse de 5,4 ETP pour la seule Haute-Normandie.

L'effectif non-permanent diminue de 4,1 ETP. Les baisses d'effectifs concernent essentiellement la filière (-5,4) et la Bretagne -2,2. Par contre Pays de Loire, Paris île de France et Haute Normandie voient leurs-effectifs non-permanent augmenter.